Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20261009-TH_DCM_2026_77-DE

COMMUNE DE THOURIE
35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 octobre 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
5 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 1
Votants 15

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, M Julien CHENARD, : M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINÉ, M. Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : M Edmond LEVEQUE donne pouvoir à M Anthony LEBRETON

Membres absents : sans objet

Mme Elodie PETITJEAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-77
Salon de coiffure : installation d'un système de chauffage / climatisation

Le salon a ouvert ses portes au public depuis le 1er octobre. Si les principaux aménagements sont terminés, il reste à réaliser l'installation d'un chauffage couplé à une climatisation.

Plusieurs devis ont été reçus :

Entreprise	Marque	Tarif HT	Tarif TTC
PM ELEC - Corps Nuds	Thermor	4 372.42 €	5 246.54 €
MICHAUD - Janzé	Atlantic	6 157.04 €	7 388.45 €
SIMON - Arbrissel	LG	5 994.57 €	7 193.48 €

Les différences de tarif s'expliquent par le niveau de puissance des modèles proposés par les entreprises. Il est important de vérifier le dimensionnement des équipements en fonction de la surface à climatiser, aussi bien en froid qu'en chaud. À titre indicatif, on retient souvent une puissance de l'ordre de 70 à 100 W/m² donc la puissance nécessaire se situerait entre 4,2 kW et 6 kW pour l'unité extérieure. La proposition de Michaud, avec une puissance de 7 kW, serait donc supérieure aux besoins. En revanche, les deux autres propositions (5 kw pour PM Elec PM et 5,3 kw pour Simon) semblent correspondre davantage à la puissance nécessaire.
Ces valeurs peuvent toutefois varier selon l'isolation du bâtiment, la hauteur sous plafond, l'exposition, les surfaces vitrées et les apports de chaleur. Le bâtiment est isolé dans les normes actuelles : isolation par l'extérieur et 200 mm de laine de verre dans les combles

L'entreprise PM elec assure aussi la maintenance annuelle des installations.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (14 voix pour, 1 abstention) par vote à main levée :

- Retient la proposition de l'entreprise PM Elec pour un montant de 4 372.42 € HT
- Autorise le maire à signer tous les doculents relatifs à cette commande.

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. & V.)